

SOUS-PROGRAMME

<u>1ère ligne</u>	
50144	Guichet d'accès SMJ
50212	Guichet d'accès 0-5
50222	Guichet d'accès 6-17

INSTALLATION

Selon le territoire CLSC de la résidence de l'utilisateur (les notes et autres documents doivent être classés dans les archives de la même installation que celle de la statistique)

TYPE D'INTERVENTION

1	Intervention individuelle
3	Intervention familiale

RAISON DE L'INTERVENTION

LÉGENDE

- **PQPTM** : Les libellés avec cet acronyme font partie du programme québécois pour les troubles mentaux. Pour plus de détails, vous référez au *Guide de saisie I-CLSC_PQPTM* de juin 2021 (nouveau guide MSSS à venir).
- **Astérisque (*)** : **Veuillez toujours utiliser le code le plus précis, d'autant plus lorsqu'un astérisque se trouve vis-à-vis le code, car le ministère fait le suivi de ces raisons et actes d'interventions.**
- **Gris** : Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été établi par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux

3000 Problèmes reliés à la vie familiale

- 3001 Adaptation à l'arrivée d'un enfant
- 3003 Décès dans la famille, excluant : décès du conjoint (2903)
- 3004 Relations interfamiliales
- 3005 Relations parents-enfants (0 à 11 ans)
- 3006 Relations parents-adolescents (12 à 17 ans)
- 3007 Santé physique ou mentale dans la famille excluant : 3012 & 3008
- *3008 Problèmes de santé mentale chez le parent de l'utilisateur
- 3009 Adaptation à une situation de famille monoparentale
- 3010 Adaptation à une situation de famille reconstituée
- 3011 Adaptation d'un enfant à une dislocation familiale
- 3012 Adaptation à l'arrivée d'un enfant handicapé (intellectuel ou physique) ou malade
- *3013 Adaptation au placement d'un membre de la famille
- 3014 Compétences parentales déficientes ou insuffisantes
- * 3015 Épuisement de la famille
- 3016 Toxicomanie dans la famille
- 3018 Relation parents-enfants d'âge adulte (18 ans et plus)
- 3098 Adaptation à un deuil périnatal

3400 Problèmes socioéconomiques (voir la liste déroulante pour tous les types de problèmes)

- 3403 Logement (domicile)

3500 Problèmes reliés au travail

- * 3502 Épuisement profession (burnout)
- 3503 Perte d'emploi et problèmes reliés à la recherche d'un emploi

	3506	Adaptation professionnelle	
	3507	Intégration au marché du travail	
	3508	Relations interpersonnelles au travail	
3600	Problèmes sociaux divers	<u>Incluant</u> : environnement, immigration ou citoyenneté, défense des droits, minorité ethnique, éloignement, loisirs	
	* 3612	Itinérance	
	3619	Demande de régime de protection (Tutelle, mandat d'inaptitude, etc)	
	* 3620	Absence ou épuisement des proches aidants	
3900	Demande de placement		
4000	Problèmes reliés à la victimisation		
	4007	Victime de harcèlement, <u>excluant</u> : 4507 & 3501	
	4008	Victime d'agression ou d'acte de violence <u>excluant</u> : 4501, 4502, 4503, 3501, 5301 & 5310	
	4009	Victime d'exploitation financière	
4200	Problèmes reliés à la dépendance		
	*4201	Alcool	
	*4204	Tabac et / ou vapotage à la nicotine	
	*4206	Jeux de hasard et d'argent	
	*4207	Internet et écrans <u>incluant</u> : les jeux vidéo, les réseaux sociaux et autres écrans, <u>excluant</u> : les jeux de hasard et d'argent	
	*4208	Opioides	
	*4209	Cannabis	
	*4210	Hallucinogènes	
	*4211	Substances volatiles	
	*4212	Sédatifs, hypnotiques ou anxiolytiques	
	*4213	Stimulants	
4400	Problèmes reliés à la négligence		
	4401	Risque d'atteinte ou atteinte à la sécurité physique	
	4402	Risque d'atteinte ou atteinte au bien-être relationnel	
	4404	Négligence parentale	
4500	Problèmes reliés à des agressions à caractère sexuel		
	<u>Victime</u>		
	* 4501	Victime d'inceste	
	* 4502	Victime de viol	
	* 4503	Victime d'autres formes d'agression sexuelle	
	* 4504	Séquelles d'inceste →	
	* 4505	Séquelles de viol →	
	* 4506	Séquelles d'autres formes d'agression sexuelle →	
	<u>Agresseur</u>	*4511 et *4512	
4900	Problèmes de comportement		
	4902	Comportement agressif	
	4903	Délinquance	
4950	Problèmes suicidaires		
	4951	Idéation suicidaire	
	4952	Comportement suicidaire	
	*4953	Automutilation	

On considère comme *séquelle* un problème qui persiste plus d'un an après l'événement

4960¹ Troubles bipolaires et apparentés

- *4961² Troubles bipolaires de type 1
- *4962² Troubles bipolaires de type 2
- *4963² Troubles cyclothymiques

4970² Troubles dépressifs (PQPTM)

- *4971² Troubles dépressifs caractérisés (PQPTM)
- *4972² Troubles dysruptifs avec dysrégulation émotionnelle (PQPTM)
- *4973² Troubles dépressifs persistants (PQPTM)

4980² Troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés

- *4981² Troubles obsessionnels-compulsifs (PQPTM)
- *4982² Obsession de dysmorphie corporelle (PQPTM)
- *4983² Thésaurisation pathologique (sylllogomanie) (PQPTM)
- *4984² Trichotillomanie (PQPTM)
- *4985² Dermatillomanie (PQPTM)

4990³ Troubles liés à des traumatismes ou à des facteurs de stress

- *4991³ Troubles réactionnels de l'attachement
- *4992³ Troubles de la désinhibition du contact social
- *4993³ Troubles de stress post-traumatique (PQPTM)
- *4994³ Troubles de stress aigu
- *4995³ Troubles de l'adaptation
- *4996³ Troubles du deuil complexe persistant

5000 Problèmes d'adaptation sociale et de croissance personnelle

- 5003 Relations interpersonnelles excluant : 3004, 3005, 3006, 2900 et 3508
- 5004 Isolement social
- 5007 Besoin d'affirmation
- 5008 Inacceptation de soi (estime et image de soi)
- 5009 Remise en question personnelle par rapport à soi-même ou à son choix de vie
- 5010 Cycles de vie et problèmes de transition, inclut : adolescents, adultes, personnes âgées, etc.
- 5011 Adaptation à une situation éprouvante inclut : décès d'un proche

5020² Troubles à symptomatologie somatique et apparentés

- ** 5045 Décès d'un proche
- ** 5049 Adaptation à la maladie (physique, chronique ou handicap)

5050 Indice de troubles mentaux et symptômes associés

- *5051 Indice de troubles anxieux (*Inscrire lorsque pour un trouble mental présumé PQPTM*)
- *5052 Indice de troubles dépressifs (*idem PQPTM*)
- *5053 Indice de troubles bipolaires et apparentés
- *5054 Indice de troubles de personnalité
- *5055 Indice de troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés (*idem PQPTM*)
- *5056 Indice de troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
- *5057 Indice de troubles liés à des traumatismes ou à un facteur de stress (*idem PQPTM*)
- *5059 Indice de trouble du spectre de la schizophrénie et les autres troubles psychotiques
- *5060 Indice de troubles dissociatifs
- *5061 Indice de troubles à symptomatologie somatique et apparenté

¹ Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été établi par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux

² Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été émis par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux.

- *5062 Indice de troubles de dysphorie de genre
- *5063 Indice de troubles lié à une substance et troubles addictifs
- *5064 Indice de troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites

5110³ Schizophrénie et autres troubles psychotiques

... Ces troubles sont définis par des anomalies dans au moins un des cinq domaines suivants : idées délirantes, hallucinations, pensée désorganisée (discours), comportement moteur grossièrement désorganisé ou anormal (incluant la catatonie) et symptômes négatifs.

5130³ Troubles anxieux (PQPTM)

Incluant : anxiété généralisée, trouble panique, anxiété de séparation, mutisme sélectif, agoraphobie, phobie spécifique, anxiété sociale les autres troubles anxieux (spécifié ou non spécifié).

- * 5132³ Trouble d'anxiété généralisée (PQPTM)
- * 5133³ Trouble de panique (PQPTM)
- * 5134³ Agoraphobie (PQPTM)
- * 5135³ Phobie spécifique (PQPTM)
- * 5136³ Phobie sociale (PQPTM)

5150³ Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments.

Incluant : le pica, le mérycisme, le trouble de l'alimentation avec restriction ou évitement, l'anorexie mentale, la boulimie, les accès hyperphagiques et les autres troubles de l'alimentation ou de l'ingestion d'aliments, spécifiés ou non spécifiés

- *5153³ Restriction ou évitement de l'ingestion d'aliments
- *5154³ Anorexie mentale
- *5155³ Boulimie
- *5156³ Accès hyperphagiques

5160⁴ Troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites

- *5161⁴ Troubles oppositionnels avec provocation
- *5162⁴ Troubles explosifs intermittants
- *5163⁴ Troubles des conduites

5170⁴ Troubles de la personnalité

- *5171⁴ Groupe A des troubles de la personnalité
- *5172⁴ Groupe B des troubles de la personnalité
- *5173⁴ Groupe C des troubles de la personnalité

5190³ Troubles dissociatifs

5210⁴ Autres troubles mentaux

5260⁴ Troubles neurodéveloppementaux

- *5261 Troubles du spectre de l'autisme
- *5262 Troubles du déficit de l'attention/hyperactivité
- *5264 Handicap intellectuel
- *5265 Troubles de la communication (langage, fluidité verbale, communication sociale)
- *5267 Troubles moteurs (Tics, Gilles de la Tourette, trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés)

5310 Problèmes reliés à la violence familiale

- * 5312 Parent victime de violence de la part de son enfant
- 5398 Risque d'homicide extrafamiliaux
- 5399 Risque d'homicide intrafamiliaux

³ Code réservé aux usagers pour lesquels un diagnostic ou une conclusion relative à la présence d'un trouble mental a été émis par un médecin, un psychologue ou un professionnel dûment habilité à évaluer les troubles mentaux.

ACTE DE L'INTERVENTION*

6000	Démarches pour l'utilisateur (voir la liste déroulante pour tous les types de démarches)
6004	Démarche relative au logement
* 6009	Signalement à la DPJ (intervention au dossier du jeune)
* 6011	Démarche auprès d'un organisme communautaire
6050	Poursuite de la démarche
6400	Ordonnances et recommandations professionnelles
6406	Recommandation professionnelle
* 6407	Prescriptions infirmières
6500	Actions d'évaluation ou de réévaluation
6502	Évaluation ou réévaluation psychosociale
6507	Évaluation ou réévaluation psychologique
6515	Évaluation ou réévaluation biopsychosociale
6516	Évaluation ou réévaluation en nursing
* 6517	Évaluation ou réévaluation pour régime de protection (Tutelle, mandat, etc)
6521	Évaluation ou réévaluation en ergothérapie
6523	Évaluation ou réévaluation en psychoéducation
* 6529	Tests validés standardisés pour détecter des problèmes de dépendances (intervention au dossier de la personne qui passe le test)
* 6531	Évaluation ou réévaluation du trouble mental (PQPTM) L'évaluation du trouble mental vise à confirmer ou non la présence d'un trouble mental, c'est-à-dire de se prononcer sur la nature des « affections cliniquement significatives qui se caractérisent par le changement du mode de pensée, de l'humeur (affects), du comportement associé à une détresse psychique et/ou à une altération des fonctions mentales.»
** 6546	Évaluation du risque d'homicide
6550	Poursuite d'évaluation ou de réévaluation
6570	Action auprès de l'utilisateur ou du référent afin de préciser l'orientation des services Code réservé aux actions produites dans les guichets d'accès dont le but est d'obtenir des renseignements supplémentaires permettant de venir préciser l'orientation des services de l'utilisateur lorsque celui-ci est en attente d'une prise en charge ou aux personnels responsables de faire des relances nécessitant un jugement clinique pour les usagers en attente . <u>Excluant</u> : Analyse dans le cadre d'une demande de service & Actions d'évaluation ou de réévaluations (6500).
6700	Actions d'observation ou de suivi (physique, psychique, psychosocial)
6704	Suivi et contrôle de la médication
6707	Suivi de la situation psychique de l'utilisateur
6708	Suivi de la situation psychosociale de l'utilisateur
**6798	Repérage PQPTM Questionnaire d'appréciation (Voir note de service Repérage PQPTM)
**6799	Mesure clinique en continu PQPTM Questionnaire d'appréciation fait lors d'un suivi PQPTM, profil 411
**Codes 6798 & 6799 TOUJOURS utiliser en acte 2 ou 3 (Jamais en premier).	
7050	Actions de promotion et de prévention reliées aux saines habitudes de vie <u>Excluant</u> : actions de promotion et de prévention concernant l'usage du tabac et/ou vapotage de nicotine (6970), alimentation et nutrition (7000), gestion du poids (7020), santé physique (7300).
7051	Stress et relaxation
7058	Habitudes de sommeil
7100	Actions de promotion et de prévention en santé sexuelle
7130	Actions de promotion et de prévention concernant les pratiques parentales
7140	Actions de promotion et de prévention concernant les rôles du père
7150	Actions de promotion et de prévention concernant les rôles de la mère
7200	Actions de promotion et de prévention au plan psychosocial
7201	Ajustement aux étapes de la vie
7202	Bien-être psychologique, incluant : hygiène mentale

7203	Fonctionnement en société
7204	Relations interpersonnelles
** 7209	Actions de promotion et de prévention au plan de la psychoéducation (incluant : toute forme de stimulation)
7210	Actions de promotion et de prévention concernant la violence conjugale
7220	Actions de promotion et de prévention concernant la violence faite aux femmes
7250	Actions de promotion et de prévention concernant le suicide
7270	Actions multifactorielles personnalisées ou non – prévention des chutes
**7299	Actions de promotions et de prévention sur le risque homicide
7360	Actions de promotion et de prévention concernant les chutes
7700	Actions à caractère psychosocial incluant : la santé mentale
*7703	Intervention en situation de crise
7710	Mobilisation ou soutien des proches aidants (coder au dossier de l'utilisateur)
7720	Thérapie
* 7721	Action à caractère psychosocial de type alcochoix
* 7724	Autosoins non dirigés (PQPTM) Les autosoins non dirigés (aussi appelés autosoins purs) comportent l'utilisation de matériel écrit, électronique ou faisant appel aux technologies de l'information et des communications. Ils s'appuient sur les principes issus des modèles théoriques cognitivo-comportementaux. Ils sont également adaptés au niveau de lecture de la personne. Ils se caractérisent généralement par un minimum d'interventions avec un intervenant (par exemple, des entretiens téléphoniques occasionnels) et des consignes afin que la personne utilisatrice de services puisse travailler de façon autonome et systématique.
* 7725	Autosoins dirigés (PQPTM) Les autosoins dirigés conventionnels comportent l'utilisation d'un éventail de livres, de manuels d'autosoins ou de matériel électronique adaptés au niveau de lecture de la personne utilisatrice de services et reposant sur les principes issus des modèles théoriques cognitivo-comportementaux. Il peut s'agir également de programmes d'autosoins dirigés assistés par les technologies de l'information et des communications.
* 7726	Éducation psychologique (PQPTM) L'éducation psychologique vise un apprentissage par l'information et l'éducation de la personne. Elle peut être utilisée à toutes les étapes du processus de soins et de services. Il s'agit de L'enseignement de connaissances et d'habiletés spécifiques visant à maintenir et à améliorer l'autonomie ou la santé de la personne, notamment à prévenir l'apparition de problèmes de santé ou sociaux incluant les troubles mentaux ou la détérioration de l'état mental. L'enseignement peut porter par exemple sur la nature de la maladie physique ou mentale, ses manifestations, ses traitements y compris le rôle que peut jouer la personne dans le maintien ou le rétablissement de sa santé et aussi sur des techniques de gestion de stress, de relaxation ou d'affirmation de soi. L'éducation psychologique est habituellement de courte durée, initiée par un intervenant, et soutenue par l'utilisation de documents écrits.
* 7727	Intervention de soutien (PQPTM) Cette intervention vise à soutenir la personne dans le but de maintenir et de consolider les acquis et les stratégies d'adaptation en ciblant les forces et les ressources dans le cadre de rencontres ou d'activités régulières ou ponctuelles. Cette intervention implique notamment de rassurer, de prodiguer des conseils et de fournir de l'information portant sur l'état de la personne ou encore la situation vécue.
* 7728	Relaxation appliquée (PQPTM) Programme ayant une visée d'éducation psychologique, d'enseignement de techniques de relaxation musculaire et sur la mise en pratique de ces techniques dans des situations où la personne vit ou pourrait vivre de l'anxiété. Selon les études scientifiques, le suivi consiste généralement en 12 à 15 séances hebdomadaires (un moins grand nombre de séances si la personne se rétablit plus tôt, ou plus de séances si nécessaire sur le plan clinique), d'une durée d'une heure chacune.
7729	Intervention interpersonnelle (PQPTM) Tiré des expressions « Interpersonal therapy » ou « Interpersonal psychotherapy », la « thérapie interpersonnelle » désigne une approche limitée dans le temps qui vise à soulager les symptômes dépressifs en améliorant les relations et le fonctionnement interpersonnel actuel. Les articles de recherche utilisent largement les expressions « therapy » et « psychotherapy » sans toutefois que les activités auxquelles on fait référence soient nécessairement de la psychothérapie au sens de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Les articles de recherche sur lesquels s'appuient les recommandations concernant la « thérapie interpersonnelle » ne permettent pas de dire que ce type de traitement est de la psychothérapie, suggérant le terme « intervention interpersonnelle ». Ainsi, le terme « intervention interpersonnelle » désigne tout type d'aide associé à la « thérapie interpersonnelle » qui n'est pas de la psychothérapie.

*** 7730 Intervention de type cognitivo-comportementale (PQPTM)**

Des interventions qui s'apparentent à la psychothérapie, mais qui n'en sont pas, comme la rencontre d'accompagnement, l'intervention de soutien, l'intervention conjugale et familiale, l'éducation psychologique, la réadaptation, le suivi clinique et l'intervention en cas de crise sont des interventions dans le cadre desquelles il est possible d'utiliser des techniques, notamment des techniques cognitivo-comportementales. On peut également utiliser diverses techniques en psychothérapie, mais l'expression interventions utilisant des techniques cognitivo-comportementales ne renvoie pas à la psychothérapie dans ce document, ce qui signifie que ces interventions ne visent pas à modifier ce qui organise et régule le fonctionnement psychologique et mental de la personne, comme les croyances fondamentales et les schémas, pour ne référer qu'aux modèles cognitivo-comportementaux.

Les interventions utilisant des techniques cognitivo-comportementales peuvent servir de façon non exclusive à faire de l'éducation psychologique sur différents sujets (par exemple, l'impact des pensées sur les émotions, l'hygiène de vie, l'importance de l'activation comportementale et du réseau social), à soutenir la personne dans son autoobservation, à favoriser l'apprentissage de techniques de gestion des émotions et de résolution de problèmes, au développement de meilleures habiletés sociales, à la reconnaissance des pensées négatives ou automatiques et à leur association à certaines situations, et au remplacement des pensées erronées par d'autres plus adaptées ou réalistes. Ces interventions peuvent par ailleurs être offertes sous différentes modalités, plus particulièrement individuellement ou en groupe.

7790⁴ Actions de psychothérapie

*** 7791⁵ Psychothérapie cognitivo-comportementale³ (PQPTM)**

La thérapie cognitivo-comportementale est une psychothérapie structurée et limitée dans le temps, issue du modèle théorique cognitivo-comportemental, où le patient travaille en collaboration avec le psychothérapeute afin de : reconnaître les types de pensées, de croyances et d'interprétations, et leurs effets sur les symptômes, états émotionnels et (ou) problèmes actuels; développer des compétences pour reconnaître, surveiller, puis remplacer les pensées, croyances et interprétations problématiques associées aux symptômes/problèmes ciblés par d'autres, plus réalistes et adaptées; développer diverses stratégies d'adaptation plus appropriées.

*** 7792⁵ Psychothérapie humaniste³ (PQPTM)**

La psychothérapie humaniste cherche à amener la personne à devenir consciente de ses difficultés, à les comprendre et à prendre ses propres décisions dans le but d'agir en fonction de ce qu'elle est et de ce qu'elle ressent. Pour les tenants de l'orientation existentielle-humaniste, l'être humain possède en lui les ressources nécessaires pour se réaliser.

*** 7793⁵ Psychothérapie psychodynamique³ (PQPTM)**

Fortement influencée par la psychanalyse et faisant appel à la notion d'inconscient, la psychothérapie psychodynamique-analytique établit un lien entre les difficultés actuelles de la personne, ses expériences passées ainsi que les conflits refoulés et non résolus de son histoire personnelle. La personne est amenée à prendre conscience de l'influence de ces conflits sur son fonctionnement afin de les comprendre et de s'en dégager graduellement.

*** 7794⁵ Psychothérapie systémique (PQPTM)**

L'objectif de la psychothérapie systémique est de modifier les relations entre la personne et son entourage. Il est ainsi fréquent que le psychothérapeute rencontre des personnes significatives. Dans l'orientation systémique-interactionnelle, on considère que les problèmes personnels surgissent et se maintiennent en raison de l'interaction entre une personne et son entourage.

**** 7799 Renforcement, développement des compétences parentales**

8100 Actions de réadaptation et de réintégration sociale

Excluant : Actions caractère psychosocial (inclut santé mentale)

- Soutien et accompagnement concernant les habiletés ;

8101 : de la vie quotidienne

8102 : reliées au logement

8103 : sociales et communautaires

8104 : reliées au travail

8105 : reliées aux études

8106 Soutien, sensibilisation et éducation auprès des proches (famille, amis, voisins, etc.)

⁴ Seuls les médecins, psychologues et titulaires du permis de psychothérapeute peuvent utiliser ces codes d'actes spécifiques à la psychothérapie.

8000	Actions de promotion et de prévention en santé mentale
8400	Actions de promotion, de prévention et d'assistance liées à l'utilisation de substances psychoactives (Alcool, drogues, médicaments)
8450	Actions de promotion et de prévention concernant les jeux de hasard et d'argent
8500	Actions de promotion, de prévention et d'assistance liées à l'utilisation d'Internet et des écrans
9100	Concertation clinique
	- Elle entraîne la rédaction du plan d'intervention ou la révision de celui-ci qu'il y ait ou non un changement lors de cette révision - Elle est prévue ou prévisible au plan d'intervention. - Implique des intervenants qui sont impliqués dans le suivi de l'utilisateur (assigné à l'utilisateur).
9977	Intervention séance unique

* Veuillez toujours utiliser le code le plus précis, d'autant plus lorsqu'un astérisque se trouve vis-à-vis le code, car le ministère fait le suivi de ces raisons et actes d'interventions.

PROFIL DE L'INTERVENTION

410	Troubles mentaux Services qui consistent en des activités d'évaluation, de consultation, de traitement, de suivi et de référence rendus à la personne ayant un trouble mental ou en voie d'être diagnostiquée et à leurs proches. Les services sont offerts dans une perspective de rétablissement et de réadaptation afin de permettre à la personne l'atteinte d'un niveau optimal de fonctionnement et d'autonomie. Les professionnels de ces services sont généralement intégrés dans une équipe multidisciplinaire.
411	Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM) Ensemble d'activités d'évaluation, de traitement, de suivi et de références rendus à la personne ayant un trouble mental avéré ou présumé, qui est spécifiquement pris en charge par le Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM). Les services suivent un modèle de soins par étapes, selon des guides de pratique clinique fondés sur les données probantes. Les traitements varient, entre autres, des autosoins jusqu'à la psychothérapie. L'évolution des symptômes, du fonctionnement et de la qualité de vie de la personne sont mesurés en continu à chaque consultation.
810	Services psychosociaux pour les jeunes en difficulté et leur famille (programme Jeunes en difficulté) Le programme-services Jeunes en difficulté (JED) regroupe un ensemble de programmes et services psychosociaux et de réadaptation destinés aux jeunes, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, de même que des services destinés aux parents de ceux-ci. Ils sont offerts à ceux dont les besoins justifient un suivi à moyen ou long terme. Ces jeunes en difficulté présentent le plus souvent des problèmes d'ordre développemental ou comportemental mais aussi des problèmes liés à leurs difficultés d'adaptation. Incluant : des services de soutien à la vie familiale tels que le répit, le dépannage, le gardiennage, les services d'auxiliaires familiales pour faciliter l'exercice du rôle parental, excluant : les services aux jeunes présentant des problèmes de santé mentale (410), services dans le cadre du programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM) (411), les services psychosociaux de court terme (420) offerts aux jeunes.

MODE D'INTERVENTION

↓ Mode		Type d'INTERVENTION →	1 - Individuel	4- Groupe
1	Rencontre en présence de l'utilisateur		√	√
2	Communication téléphonique en présence de l'utilisateur		√	
3	Rencontre en l'absence de l'utilisateur		√	
4	Communication téléphonique en l'absence de l'utilisateur		√	
7	Visioconférence en présence de l'utilisateur		√	√
8	Visioconférence en l'absence de l'utilisateur		√	
MODE DE L'ACTIVITÉ PONCTUELLE				
↓ Mode		De GROUPE		
5	Rencontre groupe d'activité d'éducation systématique		Ex. postvention, présentation à un groupe.	
6	Rencontre groupe d'activité de masse		Ex. Kiosque	
12	Visioconférence groupe d'activité d'éducation systématique		Ex. postvention, présentation à un groupe.	
13	Visioconférence groupe d'activité de masse		Ex. Kiosque	
↓ Mode		INDIVIDUEL		
9	Rencontre activité ponctuelle individualisée		S'appliquent aux actions de repérage des besoins psychosociaux en contexte de pandémie	
10	Communication téléphonique activité ponctuelle individualisée			
11	Visioconférence activité ponctuelle individualisée			

LIEU DE L'INTERVENTION

Où se trouve l'intervenant au moment de l'intervention

120	Au domicile (<i>de l'utilisateur</i>)
150	À l'école (<i>préciser dans la liste déroulante</i>)
* 201	Centre de la petite enfance (CPE)
* 202	Service de garde en milieu familial reconnu
* 203	Garderie subventionnée
* 204	Garderie non subventionnée
* 205	Autre milieu de garde
301	Au CISSS, mission CLSC (<i>inclus le télétravail</i>)
302	Au CISSS, mission hospitalière (<i>hôpital Anna-Laberge ou Valleyfield et sous-programme de 2^e ligne</i>)
304	Au CISSS, Centre de Jour
306	Au CISSS, Aire Ouverte
400	Milieu de travail (<i>de l'utilisateur</i>)
500	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou groupe du milieu
600	Autres établissements réseau SSSS (<i>CMR, SRSOR, Virage, Centre jeunesse, autres établissements du SSSS</i>)
900	Autres lieux (<i>restaurant, prendre une marche, URTF</i>)

SUIVI DE L'INTERVENTION

Au moment de l'intervention;

- Est-ce que je pense revoir l'utilisateur ou non ?		ET - Est-ce que je fais une référence pour l'utilisateur, si oui quel type ?
NON	OUI	
100-Aucun suivi	400-Suivi	sans référence formelle
200-Aucun suivi	500-Suivi	avec référence formelle interne
201-Aucun suivi	501-Suivi	avec référence formelle interne à Aire Ouverte
204-Aucun suivi	504-Suivi	avec référence formelle interne au Mécanisme d'accès en santé mentale (MASM)
300-Aucun suivi	600-Suivi	avec référence formelle externe (excluant CH et centre de réadapt.)
301-Aucun suivi	601-Suivi	avec référence formelle au C.H. (incluant CHSGS)
302-Aucun suivi	602-Suivi	avec référence formelle au Centre de réadaptation
303-Aucun suivi	603-Suivi	avec référence formelle au Centre jeunesse
305-Aucun suivi	605-Suivi	avec référence formelle à un organisme communautaire (<i>inclus : Retrouver son Entrain PQPTM</i>)
314-Aucun suivi	610-Suivi	avec référence formelle externe en psychiatrie au CH
315-Aucun suivi	611-Suivi	avec référence formelle externe en pédopsychiatrie au CH

LANGUE

100	Français
200	Anglais
300	Autres